



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION	Décision 23/01/2026
PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS À L'OCCASION DU CARNAVAL DE LUYNES	N° DGS/2026/008

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que la commune de Luynes organise le samedi 14 mars 2026 son traditionnel défilé du carnaval,

CONSIDÉRANT que pour cette manifestation un dispositif prévisionnel de secours doit être mis en place,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'Association TOURAINE SECOURS ASSISTANCE AUX PERSONNES, domiciliée 7 rue des Merises à LIGNIERES DE TOURAINE (37130), une convention de prestation de service relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion du Carnaval organisé par la commune de Luynes le samedi 14 mars 2026 de 14h00 à 16h30.

Article 2 :

Le montant TTC de cette prestation s'élève à la somme de 245 € (DEUX CENT QUARANTE CINQ EUROS TOUTES TAXES COMPRISSES).

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le : 26 JAN 2026

- sa publication sur le site internet de la commune le : 26 JAN 2026

Fait à LUYNES, le 23 janvier 2026

Le Maire

Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le 
ID : 037-213701394-20260123-DGS_2026_008-AR